

**Commune de CANY-BARVILLE  
CONSEIL MUNICIPAL – Séance du lundi 22 février 2010  
COMPTE-RENDU DE PRESSE**

L'an deux mil dix, le 22 février, à 20h30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre THEVENOT, Maire.

***Etaient présents :***

Mr Jean-Pierre THEVENOT Maire – MM Sylvain MAILLARD – Rémi GOUDSMETT – Jean-Charles FONTAINE et Michel BAUDRY – Adjoints au Maire  
MM Michel LEVIEUX – Noël DECURE – Pierre-Yves JEGAT - Pascal LARGILLET – Martine AUGER – Emmanuel COTTIN - Benoît MARCHIS – Marlyse DOULET – Jean-Yves STEPHAN – Valérie BAILLET - Magali GERVAIS et Odile MARCHAND – conseillers municipaux.

***Absents excusés ayant donné pouvoir :***

Mr Alain PELLEZ (pouvoir à Mr Jean-Pierre THEVENOT)  
Mme Christel CARPENTIER (pouvoir à Mr Rémi GOUDSMETT)  
Mr Nicolas MOLETTE (pouvoir à Mr Noël DECURE)

***Absents excusés :*** Mmes Marie-Ange FLEURY-LEGENDRE et Cécile HERVIEUX

***Absents :*** Mr Agostinho GONCALVES

Date de convocation : 15 février 2010

Monsieur le Maire constate le quorum et ouvre la séance à 20h35.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Pierre-Yves JEGAT a été élu secrétaire de séance.

\*\_\*\_\*\_\*

**Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 11 janvier 2010 :**

Adopté à l'unanimité

**DELIBERATIONS :**

**Aménagement du passage traversant de la Place Robert Gabel et réfection du fronton de la mairie :**

Les travaux consistent à réhabiliter le dessous de la voûte (côté Bailliage de Caux), à matérialiser le cheminement piétonnier, à aménager l'arrière de la mairie par l'implantation de panneaux d'affichages légaux. La voûte côté Trésorerie sera nettoyée, et les joints révisés.

Au cours des dernières intempéries, le fronton de la mairie a énormément souffert, et de gros travaux de réhabilitation doivent être également engagés.

**Lancement de l'opération avec organisation de la consultation des entreprises**

Le conseil municipal autorise Mr le Maire à engager cette opération estimée à 86.500€ HT, à organiser la consultation des entreprises, et à signer tous documents contractuels relatif à la consultation des entreprises.

Les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2010 – Chapitre 23.

Adopté à l'unanimité.

Lettre de commande pour des prestations de maîtrise d'œuvre

Pour réaliser ce nouveau chantier, le conseil municipal confie une mission de maîtrise d'œuvre à la SARL AUVRAY-DUBAILLAY pour un montant de 6.500€ HT, répartie entre la SARL AUVRAY-DUBAILLAY pour 4.000€ HT et LHERONDEL Ingeneering, pour 2.500€ HT. Les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2010 – chapitre 23.  
Adopté à l'unanimité.

Demande de subvention au titre de la DGE 2010, du Département de Seine-Maritime et d'un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre

En allègement de la dépense prévisionnelle décrite pour cette nouvelle opération « aménagement du passage traversant de la Place Robert Gabel et réfection du fronton de la mairie », estimée à 93.000€ HT, le conseil municipal sollicite une subvention aussi élevée que possible auprès de l'Etat au titre de la DGE 2010, du Département de Seine-Maritime, et demande un fonds de concours auprès de la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre.

Une autorisation d'engagement des travaux avant attribution des subventions est demandée, en raison de l'urgence à intervenir sur le fronton de la mairie qui menace la sécurité des usagers par des chutes de pierres.

Adopté à l'unanimité.

**Demandes de subvention au titre de la DGE 2010 :**

maintien aux normes des jeux pour les enfants

Conformément au rapport de sécurité fourni par le bureau SOLEUS, les jeux d'enfants installés dans les cours de récréation des écoles nécessitent un maintien aux normes, afin de fournir des conditions optimales de sécurité.

La dépense prévisionnelle s'élève à :..... 20 029.62€ HT

Le conseil municipal sollicite une subvention aussi élevée que possible auprès de l'Etat, au titre de la DGE 2010.

Les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2010 – chapitre 21.

Adopté à l'unanimité.

acquisition de matériel informatique multi média à la bibliothèque, et dans les écoles

Le parc informatique dans les écoles et à la bibliothèque est devenu obsolète et ne correspond plus aux besoins de formation des élèves et de consultation du public à la bibliothèque. Il est envisagé d'inscrire au budget primitif 2010, le renouvellement complet du parc informatique pour répondre aux besoins.

La dépense estimative s'élève à .....35.000,00€ HT

Le conseil municipal sollicite une subvention aussi élevée que possible auprès de l'Etat, au titre de la DGE 2010.

Les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2010 – chapitre 21.

Adopté à l'unanimité.

mise aux normes de la détection incendie dans la salle Daniel Pierre

Il est nécessaire d'entreprendre de lourds travaux de réfection de la détection incendie dans la salle Daniel Pierre.

La dépense estimative s'élève à .....15 000.00€ HT

Le conseil municipal sollicite une subvention aussi élevée que possible auprès de l'Etat, au titre de la DGE 2010.

Les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2010 – chapitre 23.

Adopté à l'unanimité.

**Bibliothèque municipale :**

**modifications des horaires d'ouverture de la bibliothèque à compter du 1<sup>er</sup> avril 2010**

Afin de dynamiser la bibliothèque et proposer de nouveaux services au public, la commission « culture » a réfléchi, en collaboration avec un représentant de la Bibliothèque départementale de prêt, sur les différentes orientations d'évolution de la bibliothèque municipale.

Outre un maintien de la dotation annuelle de nouveaux ouvrages et abonnements aux revues, la commission suggère de rendre accessible la consultation en ligne de certaines revues, le prêt de documents sonores et de DVD.

Les animations et expositions seront maintenues voire développées afin de permettre l'accueil d'un plus large public (Café littéraire, accueil des jeunes enfants « les canylloux » et les élèves de la maternelle « les lutins », animations à la résidence « les marronniers », et à la halte-garderie « la Ribambelle »).

La bibliothèque est actuellement ouverte 14 heures par semaine pendant les périodes scolaires, et 9 heures pendant les périodes de vacances scolaires.

L'élargissement des amplitudes horaires permettrait d'offrir au public une plus large latitude pour venir à la bibliothèque et découvrir le fonds documentaire.

Vu l'avis favorable de la commission « culture » en sa séance du 02 février 2010, le projet des nouveaux horaires d'ouverture de la bibliothèque pourraient être les suivants, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2010 :

**Période scolaire :**

Lundi de 09h30 à 12h00

Mercredi de 09h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

Jeudi de 15h00 à 18h00

Vendredi de 15h00 à 19h00

Samedi de 09h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00.

Soit 23h50 par semaine

**Période de vacances scolaires y compris juillet et août :**

Lundi de 09h30 à 12h00

Mercredi de 09h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

Vendredi de 15h00 à 19h00

Samedi de 13h30 à 18h00.

Soit 18h par semaine

Le conseil municipal valide le projet de développement de la bibliothèque et approuve les nouveaux horaires à compter du 1<sup>er</sup> avril 2010.

Adopté à l'unanimité.

**Convention de partenariat avec la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre pour le service petite enfance : intervention à la halte-garderie « la Ribambelle »**

Le centre multi accueil « la Ribambelle » et la bibliothèque municipale souhaitent mettre en place un partenariat afin de familiariser l'enfant sur l'utilisation du livre, lui faire aimer le livre et le respecter.

Ces interventions d'une durée de  $\frac{3}{4}$  d'heure, pourront avoir lieu en alternance soit à la bibliothèque, soit à la Ribambelle, une fois par mois. Cette expérimentation se déroulera pendant l'année 2010. Aucune contrepartie financière n'est envisagée.

La commission « culture » a émis un avis favorable en sa séance du 02 février 2010,

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec Mr le Président de la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre.  
Adopté à l'unanimité.

**Remplacement des fenêtres - façade arrière de l'Hôtel de Ville : attribution d'un fonds de concours par la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre**

Le conseil municipal approuve l'attribution d'un fonds de concours par la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre pour cette opération.  
Adopté à l'unanimité.

**Travaux : aménagement de la Trésorerie, de la mairie et de deux logements : avenant n° 3 de prolongation de délais pour le lot 2 - Charpente**

Le conseil municipal approuve l'avenant n°3 de prolongation de délais pour le lot 2 – charpente qui porte comme l'ensemble des lots, la date de fin des travaux au 19 février 2010. Monsieur le Maire est autorisé à signer les documents contractuels.  
Adopté à l'unanimité.

**avenant financier n° 4 pour le lot 2 - Charpente**

Le conseil municipal approuve l'avenant financier n° 4 pour le lot 2 – charpente :

Lot	Désignation	Titulaire	Marché initial € HT	Avenant n°4 € HT	Nouveau montant du marché € HT
2	Charpente	Sarl OMER	26 238.00	2 672.00	28 910.00

et autorise Monsieur le Maire à signer les documents contractuels.

Les crédits nécessaires inscrits au BP 2009 – chapitre 23, seront reportés au BP 2010 – chapitre 23.

Adopté à l'unanimité.

**Aménagement des entrées de la ville : convention de mise à disposition de terrains à intervenir avec Mr Antoine de DREUX BREZE.**

Afin d'agréments les entrées de la commune, la commission Environnement a émis un avis favorable pour aménager et embellir deux parcelles de terrains sise route de Barville, au niveau du camping, et rue Georges Carel, au niveau des premières habitations.

Ces deux parcelles identifiées sont propriétés de Monsieur Antoine de DREUX-BREZE. Une convention d'occupation des terrains, à titre précaire devra intervenir pour fixer les modalités d'occupation.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention d'occupation à titre gratuit avec Mr Antoine de DREUX BREZE.

Adopté à l'unanimité.

**Consultation sur projet de cession immobilière du patrimoine Habitat 76 – résidence « le Bois Leroy » au profit de ses locataires occupants.**

Par délibération n° 4 en date du 09 novembre 2009, le conseil municipal a émis un avis favorable sur le principe d'aliénation du patrimoine HLM par Habitat 76 à ses locataires.

Conformément à l'article L.443-12 du code de la construction et de l'habitation, Habitat 76 nous informe de son intention de céder aux locataires occupants, leurs logements situés résidence « le Bois Leroy ».

Le conseil municipal émet un avis favorable à la cession des biens, patrimoine d'Habitat 76 au bénéfice de ses locataires occupants. Le conseil municipal remarque que les prix de vente proposés par Habitat 76 semblent surestimés par rapport au type de biens, et à leur implantation. L'assemblée aurait souhaité que la notion de l'occupation par ces locataires depuis de nombreuses années, qui paient régulièrement leurs loyers, soit prise en considération par Habitat 76, afin de leur octroyer une réduction de l'estimation du bien.

### **Consultation pour la création d'une « zone de développement de l'éolien » de la Côte d'Albâtre**

La Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Haute-Normandie, en application de l'article 37 de la loi de programme n°2005-781 du 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique, a transmis, pour avis, le dossier de demande d'autorisation d'une zone de développement éolien de la Côte d'Albâtre.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, émet un avis défavorable au projet de création d'une zone de développement de l'éolien.

L'assemblée se montre favorable au développement de la politique des énergies renouvelables dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, mais aurait souhaité être consultée plus en amont du plan de développement de l'éolien de la Côte d'Albâtre, afin de réduire l'impact visuel au niveau du paysage remarquable des plateaux de la Côte d'Albâtre et de sa frange littorale. Les effets sur la faune et la flore ont été évalués, le conseil municipal regrette que les impacts sur les humains restent sous-estimés.

17 voix contre le projet de développement de l'éolien présenté dans le rapport d'octobre 2009 par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Haute-Normandie : MM Jean-Pierre THEVENOT, Sylvain MAILLARD, Rémi GOUDSMETT, Jean-Charles FONTAINE, Christel CARPENTIER, Michel BAUDRY, Noël DECURE, Nicolas MOLETTE, Pascal LARGILLET, Martine AUGER, Emmanuel COTTIN, Alain PELLEZ, Benoît MARCHIS, Marlyse DOULET, Valérie BAILLET, Magali GERVAIS et Odile MARCHAND.

3 abstentions : MM Michel LEVIEUX, Pierre-Yves JEGAT, et Jean-Yves STEPHAN.

### **Solidarité pour Haïti : versement d'une subvention exceptionnelle.**

Le mardi 12 janvier 2010, un séisme d'amplitude exceptionnelle a frappé Haïti.

Afin de manifester sa solidarité et d'aider ces populations en grande souffrance et en détresse, le conseil municipal souhaite attribuer une subvention exceptionnelle à ce pays.

Selon le rapport de Médecins sans frontières : la phase d'urgence n'est pas terminée. Deux enjeux majeurs à ce jour, fournir des tentes, aux milliers de familles privées de toit, les protéger contre les prochaines intempéries, et leur apporter des conditions d'hygiène décentes afin de limiter les risques d'épidémies. Il faut également poursuivre de façon intensive, les soins médicaux et le suivi post-opératoire.

La loi n°2007-147 du 02 février 2007 dite loi Thiollière autorise les collectivités territoriales à intervenir pour financer des actions à caractère humanitaire, si l'urgence le justifie.

En vertu de l'article L.1115-1 alinéa 2 du CGCT, le conseil municipal attribue une subvention exceptionnelle d'un montant de 0,10€ par habitant arrondi à 350€ au profit de Médecins sans frontières, 8, rue St Sabin – 75011 PARIS, pour mener une action efficace, visible et appropriée aux immenses besoins de la société haïtienne.

Les crédits seront inscrits au BP 2010 – article 6574 – subvention de fonctionnement aux associations et aux personnes de droit privé.

Adopté à l'unanimité.

### **Subvention exceptionnelle à l'association CANY-AGIR dans le cadre des animations du concours agricole du Lundi gras.**

L'association CANY-AGIR a assuré les prestations liées à la sonorisation et aux commentaires des résultats du concours agricole du Lundi gras, organisé le 15 février dernier, sur le champ de foire à Cany-Barville.

Le conseil municipal accepte de verser une subvention exceptionnelle à l'association CANY-AGIR d'un montant de 200€.

Les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2010 – article 6574 – subventions de fonctionnement aux associations et aux personnes de droit privé.  
Adopté à la majorité - 2 abstentions.

### **Journée de solidarité 2010**

En 2005, la journée de solidarité au profit des personnes âgées a été fixée au lundi de Pentecôte.

Le conseil municipal maintient au titre de l'exercice 2010 le lundi de Pentecôte, journée fériée. Une journée au titre de la solidarité sera déduite soit sous la forme d'une journée de RTT, soit une journée de congé ou d'heures effectuées à récupérer.

Le Comité technique paritaire du centre de gestion de la fonction publique territoriale sera saisi pour avis.

Adopté à l'unanimité.

### **Elaboration d'un plan local d'urbanisme : aide de services extérieurs de l'Etat.**

Par délibération en date du 14 décembre 2009, le conseil municipal a décidé, conformément à l'article L.121-7 du code de l'urbanisme de solliciter le concours de la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture (DDEA) de la Seine-Maritime, à titre gracieux, pour l'élaboration des pièces constitutives du dossier de consultation aux fins d'assurer la désignation du bureau d'études.

Sur proposition de la DDEA, il est possible de solliciter leur concours à titre gracieux pour assurer le suivi de toute la procédure pendant la prestation du bureau d'études désigné.

Le conseil municipal accepte la proposition de la DDEA et autorise Mr le Maire à signer la convention à intervenir.

Adopté à l'unanimité.

La séance est levée à 23h20.

Fait à Cany-Barville, le 23 février 2010.

Le Maire,

Jean-Pierre THEVENOT